

BUREAU DU 06 FEVRIER 2019

Délibération N° B19/033

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES ET DE TRAVAUX**

Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

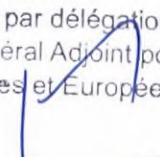
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec l'EPA Alzette-Belval telle que référencées dans la liste ci-annexée pour la maîtrise de biens et la réalisation de travaux,

Considérant la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières et de travaux listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VU ET APPROUVE
Le 12 FEV. 2019
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES ET DE TRAVAUX – Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval
 Bureau du 06/02/2019

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
AUDUN-LE-TICHE SERIEC (F08FCX0B008) Avenant n°1	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 02/04/2014</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
VILLERUPT Cantebonne (F08FCX0B011) Avenant n°2	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 31/07/2014</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
REDANGE Crassier (F08FCX0B013) Avenant n°3	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 31/07/2014</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
VILLERUPT Secteur pôle culturel (P09ODX0A012) Avenant n°3	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 14/12/2016</i>	Modification de l'enveloppe	4 300 000 €	5 800 000 €